

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-44

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8
Conseillers absents : 2
Conseillers représentés : 1

Pour : 9
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet : MODIFICATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE

- **Vu** le Code général de la Fonction Publique,
- **Vu** le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
- **Vu** l'article 452-42 du cde général de la fonction publique,
- **Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale de leurs agents,
- **Vu** le décret n°2022-581 du 22 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
- **Vu** l'ordonnance n°2021-75 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes,
- **Vu** la délibération du Conseil d'administration 29-2019 en date du 19 septembre 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,
- **Vu** la convention de participation prévoyance signée entre le CDG 05 et VYV en date du 19 septembre 2019,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2023 portant adhésion à la convention du CDG05 pour le risque prévoyance,

Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et de l'intérêt pour la commune de Freissinières de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver la prolongation d'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG05 jusqu'au 31/12/2026

Article 2 : D'autorise le Maire à signer l'avenant de convention et tout acte en découlant.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.